



Le Portevoix

freeeq

Syndicat des Enseignantes et Enseignants du Cégep Lionel-Groulx

Le 6 mars 2013

Vol 3, no 4

« Tout peuple qui s'endort en liberté se réveillera en servitude. » (Alain)

SOMMAIRE

- 1** Mot d'introduction
Respect de l'entente : victoire temporaire
- 4** Quand on s'adonne à valoriser notre propre profession : retour sur le 6 février
Un « 6 à 8 » pour accueillir nos nouveaux profs !
- 5** Activité spéciale dans le cadre de la journée internationale des femmes
- 7** Au calendrier
Assurance-emploi ou assurance pauvreté ?
- 8** Des précaires aux camps de jour ?
Des ressources au volet 1 pour bientôt !
- 10** Stage au Costa Rica, février 2013
- 11** Petit lexique pour une école humaniste
- 12** Compte rendu du comité des relations de travail et quelques réflexions
Condoléances
- 14** Préparer sa retraite avec *Fondaction*, c'est donner un sens à son argent !
- 15** Capsule convention
Congrès triennal du Conseil central des
- 17** Laurentides
Nouveautés syndicales sur la toile

Prochainement

6 mars 2013

Journée internationale des femmes à
Lionel-Groulx

Votre comité syndical

Michel Milot, président
poste 2296

Isabelle Pontbriand, vice-présidente
poste 2777

Chantal Pilon, secrétaire générale
poste 2528

Sylvain Pinard, dir. aux dossiers. syndicaux
poste 2778

Patrick Lebonnois, dir. aux dossiers. syndicaux
poste 2248

Marie-Claire V. Toupin, adj. administrative
poste 7882

Informations

🌐 <http://see.clg.qc.ca>

✉ seeclg@clg.qc.ca

📘 Syndicat SEECLG

MOT D'INTRODUCTION

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et responsable à l'information

Premier *Portevoix* de la dernière session de cette très longue année! Décidément, l'année 2012-2013 n'est même pas encore terminée qu'on peut déjà affirmer qu'elle aura été très chargée autant au plan du travail qu'au plan de la vie collégiale. Dernière nouveauté en lice: la nomination de notre nouveau directeur général, M. Michel-Louis Beauchamp, présentement directeur général au cégep de Beauce-Appalaches, qui entrera en fonction à Lionel-Groulx le 6 mai prochain.

Parmi les autres dossiers chauds, notons le règlement du litige autour du respect de la *Lettre d'entente numéro 9*, « annexe » à notre convention collective cette année en raison

de la reprise de la session d'hiver 2012 aux mois d'août et septembre derniers. Trouvez, ci-dessous, le détail de cette saga ainsi que les conclusions qu'on peut en tirer.

Enfin, dans ce numéro, en plus des nouvelles sur les dossiers courants du collège et sur des causes nationales (la campagne contre la réforme de l'assurance-emploi de Harper notamment), vous trouverez des articles de quatre collègues: Murielle Chapuis (français), Judith Trudeau (sciences politiques) ainsi que Jean Thibault (anthropologie) et Pierre Masse (biologie).

Remerciements chaleureux à ces précieux collaborateurs!

RESPECT DE L'ENTENTE : VICTOIRE TEMPORAIRE

Par Michel Milot et Isabelle Pontbriand, président et vice-présidente du SEECLG

Malgré l'heureux dénouement du respect des lettres d'entente pour la reprise de la session d'hiver 2012, entente signée par la FNEEQ et le CPNC (Comité patronal de négociation des collèges) à la fin du mois de juillet 2012, dans l'urgence, avant le déclenchement des élections, nous n'avons pas le cœur aux grandes réjouissances.

En effet, déjà, il s'avère inouï qu'un gouvernement ait pu envisager de ne pas respecter sa signature! Que le gouvernement impose nos conditions de travail par décret, nous l'avons déjà trop vu, mais un non-respect de signature! Ça aurait installé tout un climat de confiance pour la prochaine négociation...

Afin de vous aider à mieux comprendre toute cette saga, nous vous présentons une chronologie des événements et une courte analyse de la situation. Car à la lumière de ces faits, nous croyons qu'il sera plus important que jamais de construire une forte mobilisation autour du respect de nos conditions de travail en vue de la prochaine négo (notre convention collective prend fin en 2015).

CHRONOLOGIE DES ÉVÈNEMENTS :

- **22 novembre 2012** : La Fédération des cégeps nous informe qu'elle a appris que seulement 50% des 33 M \$ que coûterait l'entente sur la reprise des cours dans les établissements touchés par la grève étudiante seraient financés.
- **6 décembre 2012** : La FNEEQ diffuse un communiqué de presse pour dénoncer ces compressions.
- **4 janvier 2013** : Les membres de l'exécutif de la FNEEQ se font confirmer par Jean Beauchesne, p.d.g. de la Fédération des cégeps, que les collèges n'auront d'autre choix que de piger le manque à gagner dans l'enveloppe « E » (i.e. l'enveloppe qui finance l'enseignement).
- **8 janvier 2013** : Un autre communiqué est émis par la FNEEQ pour dénoncer le non-respect de l'entente. Le Conseil du trésor maintient le discours selon lequel les collèges ont tout ce qu'il faut pour respecter les lettres d'entente, ce que contredit la Fédération des cégeps.
- **16 janvier 2013** : Assemblée générale des profs à Lionel-Groulx : Réflexion autour d'un plan d'action pour forcer le respect des lettres d'entente. L'AG exprime des réticences quant au boycott éventuel par la FNEEQ du Sommet sur l'enseignement supérieur, mais considère que celui-ci puisse être envisagé en dernier recours.
- **25 janvier 2013** : Adoption d'un plan d'action en regroupement cégep (FNEEQ) pour le respect de l'entente. Ce plan d'action comporte notamment une campagne de cartes postales¹, des communiqués de presse des syndicats locaux², une résolution pour les conseils d'administration³, une invitation à ne pas convenir d'ententes locales sur les lettres d'entente, à mobiliser les membres pour la manifestation en marge du Sommet, etc. Le regroupement se donnait alors jusqu'à la prochaine rencontre des 7 et 8 février afin d'évaluer la pertinence de boycotter le Sommet.
- **28 janvier 2013** : Une rencontre se tient à Québec entre la sous-ministre à l'enseignement supérieur, Mme Christine Tremblay, et des représentants de la FNEEQ, rencontre où il est encore une fois confirmé que seulement 18M \$ des 33M \$ seront au rendez-vous. Par contre, il y a une nouveauté : le ministère pense être capable de gratter des fonds de tiroirs et d'injecter 5M \$ de plus et il demande à la Fédération des cégeps et à la FNEEQ de faire leur « juste part » en mettant chacun 5M \$. Sans ce partage des coûts, il menace de retirer sa proposition, et la FNEEQ devra ainsi fournir le double, soit 10M \$! On aura tout entendu ! Comme si les enseignants de cégeps n'avaient pas déjà fait leur « juste part » en acceptant d'effectuer la reprise de la session d'hiver 2012 avec seulement 180 ETC supplémentaires pour les 13 cégeps touchés au lieu des 1000 ETC qui auraient dû octroyés selon notre convention collective !
- **4 février 2013** : En marge de la rencontre thématique du Sommet, on confirme à la FNEEQ, deux fois plutôt qu'une, ce qui avait été dit le 28 janvier.
- **6 février 2013** : Communiqué de presse de la FNEEQ et du SEECLG (voir site web du syndicat).
- **7-8 février 2013** : En regroupement cégep, on augmente la pression et la mobilisation. Un communiqué de presse conjoint avec la CSN est diffusé pour demander au Conseil du trésor de régler la situation. Le regroupement cégep demande à la FNEEQ de tenir un conseil fédéral spécial le 2 février

1 Vous avez reçu ces cartes postales par Colnet le 1^{er} février 2013. Nous vous avons invités à les faire parvenir au ministre Duchesne.

2 Le 5 février, nous avons fait parvenir un communiqué de presse aux journaux locaux et à Dorothée Giroux, journaliste à la radio de Radio-Canada qui a fait un reportage sur le collège Lionel-Groulx (« Le "printemps érable", un an plus tard »), reportage diffusé sur les ondes de la Première chaîne le 10 février dernier (voir « Nouveautés syndicales sur la toile »).

3 Nous en avons préparé une avec les deux professeurs membres du C.A. Elle devait être déposée au C.A. du 26 février, mais le respect de l'entente a été confirmé avant la tenue de cette réunion du C.A.

afin de discuter du boycott du Sommet en lien avec le non-respect de l'entente. Il semblait alors de plus en plus évident, après toutes les actions menées, que nous étions sur le point d'arriver à cet ultime recours. Le ministre Duchesne était au courant de cette rumeur...

- **Jours suivants** : Travail de près avec la CSN. Des contacts sont faits avec le Conseil du trésor et le MESRST pour tenter de dénouer l'impasse.
- **15 février 2013**, tard en soirée : Le MESRST confirme que les ententes seront finalement respectées. Le gouvernement demande à la FNEEQ et à la CSN de ne pas faire de communiqué avant le lundi 18 février. L'information sort cependant dans les médias sociaux dès le samedi soir.
- **18 février 2013** : Des articles paraissent dans *Le Devoir* et *La Presse* alléguant que, selon la Fédération des cégeps, il n'y aurait pas d'argent neuf et que les 15M \$ ne proviennent finalement que d'un exercice comptable du Ministère. Nouvel argent ou non, ces sommes seront réinjectées, et nous avons obtenu de conserver l'enveloppe du « E » fermée.
- **Au final**, le conseil fédéral a été annulé puisque l'objet de la convocation était réglé.

L'exécutif syndical a accueilli avec soulagement la bonne nouvelle avant d'amorcer la session d'hiver. Comme plusieurs d'entre vous, nous sommes à bout de souffle, et cette bataille venait s'ajouter aux problématiques posées par l'année en cours et liées à la simple question de l'application de la convention collective et, surtout, de la *Lettre d'entente numéro 9*.

PROCHAINE ÉTAPE : OUVERTURE DU « E »?

L'enveloppe globale du financement d'un cégep par le MESRST est établie en s'appuyant sur une structure de règles budgétaires que l'on appelle communément le mode FABES. Sans trop entrer dans les détails, chacune des lettres du mot « FABES » correspond à des enveloppes d'allocations distinctes visant des postes budgétaires distincts. Les allocations concernant les ressources enseignantes sont contenues, pour la plupart, dans l'enveloppe du « E ». Elles ne sont pas à priori des ressources en pièces sonnantes et trébuchantes, mais plutôt des « enseignants à temps complet » (ETC). Contrairement aux enveloppes du « F », du « A » et du « B », les ressources du « E » sont non transférables; l'enveloppe du « E » est donc ce qu'on appelle une « enveloppe fermée ».

Ce dernier bras de fer avec la Fédération des cégeps et le MESRST montre à quel point l'ouverture de l'enveloppe du « E » sera un des enjeux majeurs lors de la prochaine ronde de négociation. En effet, à la lecture de certains articles lors de l'annonce du respect de l'entente⁴, on pouvait sentir que la Fédération des cégeps préparait le terrain à une demande d'ouverture de l'enveloppe du « E » (les membres de l'exécutif de la FNEEQ ont souligné à grands traits, lors du regroupement cégep téléphonique du 21 février, qu'ils craignent que la Fédération des cégeps joue cette carte à la prochaine négo). Les conséquences de l'ouverture de cette enveloppe seraient énormes et mettraient une pression insoutenable sur la négociation locale. Où nous demanderait-on de couper? Dans le volet 2 (coordinations)? Où pouvons-nous donc couper? Nous sommes déjà à bout de ressources! Bref, ceci démontre plus que jamais l'importance de construire une très forte mobilisation et de décider, ensemble, ce que nous sommes prêts à envisager comme futurs moyens de pression.

4 Notamment, dans l'article « 16 millions pour la paix avec les profs de cégep » paru dans *La Presse* du 18 février (<http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201302/17/01-4622642-16-millions-pour-la-paix-avec-les-profs-de-cegep.php>), on sent bien que Beauchesne, en laissant entendre que le respect de l'entente s'est fait, d'une certaine manière, sur le dos des autres corps d'emploi, ouvre la porte à l'idée que les profs aussi devront faire « leur juste part ». Or ce sont toutes les compressions qui sont inacceptables, et ce, pour tous les corps d'emploi. Non seulement devons-nous construire une mobilisation pour la prochaine négociation de nos conditions de travail, mais il est urgent de le faire en intersyndicale, avec les autres employés du collège.

QUAND ON S'ADONNE À VALORISER NOTRE PROPRE PROFESSION : RETOUR SUR LE 6 FÉVRIER

Par Murielle Chapuis, professeure de français et membre du comité ad hoc de valorisation de la profession enseignante

Les kiosques de la dernière soirée des portes ouvertes ont été rassemblés au Carrefour étudiant, niveau sous-sol, exigeant de chaque visiteur une incursion guidée dans les dédales de notre institution jusqu'à ce qui devrait devenir le cœur de celle-ci. À l'antichambre de notre cégep, entrée Duquet, se trouvait le kiosque de la valorisation de la profession enseignante. Parce que ces soirées portes ouvertes, quand on les fréquente, peuvent parfois faire penser à de vastes foires commerciales ; parce que certaines questions posées demandent de « vendre » un programme plutôt que de l'expliquer ; parce que notre profession est malmenée quotidiennement, il semblait important de rappeler les valeurs qui nous animent et qui ne sont pas seulement utilitaires, compatibles.

Notre kiosque posté à l'entrée permettait d'entraver quelque peu l'automatisme, la compulsion de ces mouvements. Des tracts exposant une vision humaniste de l'enseignement y étaient distribués aux visiteurs qui se faisaient arrêter, dans leur « shopping » pour un programme, par des professeurs leur montrant la bannière « Ici

on s'arrête à l'enseignement ». Les professeurs les invitaient alors à demander aux collègues du sous-sol de leur donner les raisons qui les poussaient à enseigner. « J'enseigne parce que... » se trouvait sur toutes les poitrines ; la curiosité des futurs étudiants devait en être titillée.

Pour stimuler les consciences au rez-de-chaussée, il fallait aussi et surtout trouver les mots, les regards, établir le contact qui ferait en sorte que ceux que certains appellent des « clients » s'intéressent peut-être un peu à l'être plutôt qu'au paraître, au moyen (le savoir en soi et ses véhicules) plutôt qu'à la fin (le diplôme, les possibilités d'emploi). Sous l'espace laissé libre du rez-de-chaussée, le Carrefour étudiant grouillait de questions, de réponses, du bruit étourdissant d'êtres qui se rencontrent pour un court moment. Le temps est plutôt compté dans ce genre de soirée : chaque visiteur a ses objectifs en tête, le temps qu'il prévoit y accorder, et il est difficile de l'en détourner. Dans un sens, le kiosque visait justement ce détournement, cet éveil, cet arrêt. Sans faire véritablement du merchandising de profession enseignante, il fallait tout de même prendre l'initiative

d'interpeller les visiteurs à notre sujet, leur rappeler que nous étions, que nous faisons.

Mais d'autres visiteurs sont venus, sans qu'on ne les interpelle : plusieurs membres de la direction sont passés, tour à tour, écouter attentivement les vidéos tournées dans les bureaux des enseignants. Ils se sont succédé discrètement, les oreilles et les yeux monopolisés par le téléviseur (il faut dire qu'on n'entendait pas grand'chose).

Il y avait donc deux paliers de conscience à cette soirée, leur différence a justement été l'objet sur lequel la conscience devait se pencher. C'est cette distinction que le kiosque de valorisation tentait de biffer. Au Carrefour, comme au quotidien dans nos cours, nos collègues se sont donnés à fond, ont été généreux de leurs explications, de leur patience, de leur énergie. L'intensité de cette soirée est, je crois, à l'image de ce que nous voulons donner quand nous enseignons. L'expérience de la valorisation a donné une dimension supplémentaire à la soirée portes ouvertes. En espérant que cette expérience sera réitérée, et « bonifiée ».



UN « 6 À 8 » POUR ACCUEILLIR NOS NOUVEAUX PROFS!

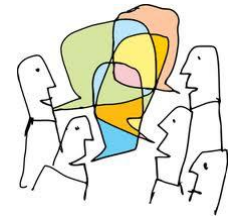
Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECGL et membre du comité de la relève enseignante

Depuis le mois d'octobre dernier, ce sont plus d'une vingtaine de nouveaux enseignants qui sont venus nous prêter main-forte! Nous les remercions très chaleureusement et leur souhaitons la bienvenue!

Que vous fassiez partie de ce contingent de 23 nouveaux profs ou que vous soyez presque encore nouveaux, nous invitons tous ceux qui n'ont pas encore eu le temps de venir à une rencontre syndicale d'accueil des nouveaux profs à un « 6 à 8 » qui aura lieu le jeudi 21 mars prochain (local L-203). En toute convivialité, venez rencontrer l'équipe syndicale, échanger et cueillir des informations susceptibles de vous intéresser sur plusieurs facettes de la vie syndicale et professorale! Veuillez confirmer votre présence à ce « 6 à 8 » AU PLUS TARD le lundi 18 mars en appelant au poste 7882 ou en écrivant à l'adresse courriel suivante : seeclg@clg.qc.ca

Enfin, nous rappelons à tous nos membres, nouveaux et anciens, qu'il est important de venir signer sa carte de membre du syndicat (local F-202) afin d'avoir la possibilité d'exercer son droit de vote aux assemblées générales du Syndicat.

À très bientôt !



DISCIPLINE

101 - Biologie	Julie Veillette
109 - Éducation physique	Dominic Richard Benoît Beaulieu
243 - Tech. génie électrique	Michael Tousignant Marc Juneau
235 - Tech. prod. man.	Anna Rajic
320 - Géographie	Noémie Cliche-Trudeau
350 - Psychologie	Geneviève Beaudoin
381 - Anthropologie	Sophie Lemoyne-Dessaint
387 - Sociologie	Guillaume Lemire
410 - Tech. administratives	Christian Roy Philippe Daoust Geneviève Brodeur
550 - Musique	Marc Bélanger
560 - Théâtre	Nathalie Deschamps Gaël Lane Lépine
601 - Français	Lucie Bolduc Frédéric Rondeau Jeanne Rivière Julien-Bernard Chabot Sarah Brunette
604 - Anglais	Robyn Jaquays
607 - Espagnol	Geneviève Dubeau

ACTIVITÉ SPÉCIALE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Par Judith Trudeau, professeure de sciences politiques et membre du comité de la lutte contre la discrimination

«Plus de cent millions de femmes manquent aujourd'hui»

Amartya Sen, 1990

Jeudi 24 janvier, soirée de présentation des travaux dans le cours « Actualité politique internationale » version automne 2012. En quelque trois heures, nous faisons un tour du monde des problèmes de notre planète : le sempiternel conflit israélo-palestinien à travers le prisme des solutions de l'État unique, de l'État binational, des deux États, des frontières, de la colonisation, de la volonté politique de part et d'autre, puis la Russie

de Vladimir Poutine dans l'optique de la réactualisation des droits bafoués dans le cas des Pussy Riots, une analyse du conflit syrien à l'aide des enseignements de Sun Tzu, bref, une soirée de haute voltige à tenter, humains que nous sommes, de comprendre les problèmes des uns et des autres et de s'immiscer, sans trop d'occidentalo-centrisme, dans l'élaboration de pistes de solutions.

Puis voilà que survient le discours de cette jeune femme, finissante qui nous entretient, le temps de son exposé, du déséquilibre homme/femme en Inde, un déséquilibre notoire, qui se chiffrerait au nombre de 33 millions de femmes sur le territoire indien⁵. Pratiquement une population canadienne de femmes manquantes en Inde? Pourquoi? Variables qui se conjuguent et se renforcent : l'histoire, les traditions, les éléments culturels, le système de castes, la religion, la dot, le mariage, les lois, la modernité avec la démocratisation de l'échographie, la pauvreté... Nous sommes soufflésEs, ébranlésEs, impuissantEs mais fascinésEs par ce phénomène qui nous concerne tous parce que nous vivons sur cette même planète, phénomène qui inquiète Washington, phénomène qui se répercute dans nos cliniques et hôpitaux par l'avortement sexo-sélectif⁶...

Dans le cadre de la journée internationale des femmes – pour s'initier, comprendre, mettre en images et en paroles et poursuivre la réflexion sur cette problématique – je vous invite le **mercredi 6 mars⁷ à midi au local D-406 à la projection du documentaire *Filles de jardiniers*** de Karina Marceau. S'ensuivra une **présentation des enjeux par la synthèse de Marie-Ève Laramé**, étudiante finissante de sciences humaines, **accompagnée par une professeure d'anthropologie, Julie Routhier**, qui saura répondre aux questions qui méritent de plus amples explications.

Au plaisir de vous y voir,
Judith Trudeau
Professeure de sciences politiques



**JOURNÉE
INTERNATIONALE DES
FEMMES À LIONEL-
GROULX**

Dans le cadre de la journée internationale des femmes, le comité de la lutte contre la discrimination du SEECLG invite professeurs et élèves à assister à la projection du documentaire *Filles de jardiniers* (2007) de Karina Marceau, documentaire sur le foeticide en Inde. La projection sera suivie d'une réflexion sur les enjeux liés à ce problème avec Julie Routhier (professeure en anthropologie du Collège Lionel-Groulx) et Marie-Ève Laramé (étudiante finissante de sciences humaines du Collège Lionel-Groulx).

**QUAND : Mercredi 6 mars 2013
HEURE : 12h00 à 15H**

ENDROIT : Collège Lionel-Groulx, local D-406

Judith Trudeau,
professeure de politique et membre du comité de la lutte contre la discrimination du SEECLG



5 33 millions est le chiffre avancé dans le documentaire *Filles de jardiniers* (2007). Pour le dire autrement et pour actualiser ces chiffres, le ratio des enfants entre 0-6 ans est de 914 femmes pour 1000 hommes en Inde (*Le Monde*, 11 février 2013)

6 Jean-François Cliche, «L'avortement sélectif pourrait être pratiqué par les Indo-Canadiens», *Le Soleil*, 16 avril 2012 et Hélène Buzzetti, «Depuis 25 ans, avorter n'est plus un crime - Interdit levé, mais tabous créés», *Le Devoir*, 26 janvier 2013.

7 Nos excuses pour l'arrêt sur cette date qui entre en conflit avec certaines rencontres de comité programme; la journée du 8 mars, journée officielle des femmes, s'avérant un vendredi, il était difficile de libérer étudiantEs et professeurEs...

AU CALENDRIER

- 6 mars : Activité dans le cadre de la journée internationale des femmes : projection du documentaire *Filles de jardiniers* (2007) de Karina Marceau suivie d'une discussion avec Marie-Ève Laramé (finissante de sciences humaines) et Julie Routhier (professeure d'anthropologie du collège Lionel-Groulx) : à midi au D-406.
- 13 mars : Assemblée générale du SEECLG.
- 14 mars : Assemblée des coordonnateurs et des coordonnatrices de départements et de programmes.
- 19 mars : Réunion du comité des relations de travail (CRT).
- 31 mars : Date limite pour les demandes d'échanges intercollèges ou avec une institution hors Québec.
- 4 avril : Réunion de la commission des études (CÉ).
- 4-5 avril : Regroupement cégep (FNEEQ-CSN).
- 10 avril : Assemblée générale du SEECLG. (Élection du comité exécutif du SEECLG 2013-2014.)
- 15 avril : Date limite pour les demandes de congé sans salaire, de congé mi-temps et de retraite.
- 15 avril : Date butoir de présentation des demandes de remboursement d'appuis aux projets étudiants pour les sessions hiver et été 2013.
- 18-19 avril : Colloque cégeps en région à Jonquière.
- 25-26 avril : Colloque Agir contre l'homophobie et l'intimidation (à Boucherville).
- 29-30 avril : Premier bloc de journées d'encadrement et de suivi des élèves.
- 30 avril : Réunion du comité des relations de travail (CRT).
- 30 avril : Réunion du conseil d'administration.
- 30 avril au 3 mai : Congrès triennal du Conseil central des Laurentides (CCL-CSN).
- 6 mai : Entrée en fonction du nouveau directeur général du collège Lionel-Groulx.
- 7 mai : Réunion du comité des relations de travail (CRT).
- 14 mai : Réunion du comité des relations de travail (CRT).
- 15 mai : Date limite pour les demandes de PVRTT.
- 22 mai : Assemblée générale du SEECLG.
- 23 mai : Réunion de la commission des études (CÉ).
- 23-24 mai : Regroupement cégep (FNEEQ-CSN).
- 29-30-31 mai : Deuxième bloc de journées d'encadrement et de suivi des élèves.
- 29-30-31 mai : Conseil fédéral (FNEEQ-CSN).
- 5 juin : Assemblée générale annuelle du SEECLG.
- 7 juin : Fin des cours de la session hiver 2013.
- 14 juin : Date de remise des notes pour la session hiver 2013 (avant 16 h) / Début des vacances.



ASSURANCE-EMPLOI OU ASSURANCE-PAUVRETÉ ? DES PRÉCAIRES AUX CAMPS DE JOUR ?

Par Sylvain Pinard, responsable aux dossiers syndicaux

Chers précaires, la vie vous intéresse? En tout cas, sûrement pas dans le cadre des nouvelles règles de la réforme d'assurance-emploi que M. Harper refuse encore cette semaine d'amender de quelque façon que ce soit! Pourquoi? Voici un exemple que certains précaires ici même à Lionel-Groulx, vivent.

Vous êtes à 100 % de tâche à l'automne, mais tombez à 20 % à l'hiver. Accepter le 20 % et combler avec l'assurance-emploi? Hé non, nenni! Comme vous n'avez pas d'interruption de sept jours civils entre vos deux contrats, vous n'êtes pas éligible si vous faites une demande. Donc vous acceptez, pour garder les miettes de priorité d'emploi que vous détenez devant vos coéquipiers profs de votre département. Mais vous n'aurez que ce 20 % de salaire plutôt que x\$ si vous receviez des prestations.

Ou vous tentez votre chance : vous refusez la tâche, en priant le futur pape de ne pas être dépassé par un confrère ou une consœur de travail. Bingo!

Le ministère de l'Emploi vous reconnaît un droit à des prestations. Bon, pendant les deux premières semaines (le fameux délai de carence), vous n'êtes pas payé : ce doit être de vacances dont vous aviez besoin... Puis, contrairement aux règles antérieures selon lesquelles vous pouviez gagner 40 % du montant admissible sans coupure de prestations, maintenant, pour tout dollar gagné pendant que vous recevez des prestations, le ministre de l'Emploi en soustrait la moitié (**50 cents**) du montant des prestations.

Et ce n'est pas tout. Vous devez vous mettre en recherche d'emploi et élargir vos horizons d'occupation éventuelle. L'emploi que vous occuperez doit tout de même être rémunéré à 70 % du salaire antérieur. Mais lequel? Si un fonctionnaire décide que vous pouvez travailler à 70 % de votre salaire de 20 % de tâche et qu'un poste d'animateur de camp de jour s'ouvre, vous pourriez avec bonheur vivre une expérience des plus enrichissantes avec une kyrielle de bambins en atten-



dant. Mais si l'animation d'été ne vous sied guère, bah!, refusez l'offre d'emploi, laissez les milliards de dollars de la caisse d'assurance-d'emploi accumulés à d'autres et profitez de vos vacances et de vos économies. Ou devenez cueilleur : les framboises et les bleuets ne coûtent rien en forêt.

Comprenez-vous un peu plus la levée de boucliers de tant d'associations contre une telle réforme? Avez-vous signé votre carte de dénonciation et l'avez-vous envoyée à Ottawa?

DES NOUVELLES RESSOURCES AU VOLET 1 POUR BIENTÔT!

Par Michel Milot, président du SEELG

La dernière négociation de convention collective s'est conclue par un ajout de ressources à l'enseignement au volet 1, principalement pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants et pour les nombreuses préparations. Ces ajouts de ressources sont faits progressivement, de telle sorte qu'en 2014-2015, dernière année de la convention, c'est 403 ETC de plus qui auront été injectés dans les 46 cégeps accrédités à la FNEEQ-CSN (voir ANNEXE I-11 de la convention collective).

À Lionel-Groulx, nous recevons actuellement **2,24 ETC de plus** qu'en 2010 pour les nombreuses préparations et **4,93 ETC de plus** pour l'encadrement. Les ressources pour les nombreuses préparations sont déjà réparties (sauf celles prévues pour musique⁸) dans des programmes techniques où ce phénomène est plus répandu. Pour ce qui est de l'encadrement, ces ressources atteindront **116 ETC** en 2013-2014 et **203 ETC** en 2014-2015. Or il est important de savoir que, du total à terme des **403 ETC** à être injectés dans le réseau, 53 ETC devaient être alloués en 2012-2013 aux stages en soins infirmiers et à l'encadrement des étudiants avec des difficultés d'apprentissage (SAIDE). Comme le comité national n'a pu compléter ses travaux à temps sur ces deux problématiques, 51 de ces **53 ETC** ont été transférés, en 2012-2013, aux ressources pour les nombreuses PES. Ce transfert a permis d'atteindre, dès 2012-2013, le nombre d'ETC pour les nombreuses PES qui était prévu pour 2013-2014. Donc, le nombre d'ETC pour les nombreuses PES ne fluctuera pas en 2013-2014. Bref (!), si la part relative de Lionel-Groulx demeure la même, les **4,93 ETC** que nous recevons présentement resteraient à 4,93 ETC en 2013-2014 et passeraient à **8,62 ETC** en 2014-2015. À terme et sous réserve des calculs ministériels, en ajoutant les ressources prévues pour musique, pour les nombreuses préparations et pour les étudiants avec des difficultés, c'est environ 12 professeurs de plus qu'en 2009-2010 qui pourraient travailler à Lionel-Groulx pour le même nombre de PES.

Normalement, être 12 de plus pour accomplir la même tâche est loin d'être un problème, mais cela pose tout de même un certain nombre de défis. D'abord, il faut savoir comment cibler les disciplines qui auront droit à ces ressources pour l'encadrement. À cet effet, la FNEEQ recommande un nouveau modèle de CI qui représente mieux la lourdeur de l'encadrement et de l'évaluation. Le principe derrière la lourdeur de l'encadrement est simple : plus un professeur est responsable d'un grand nombre d'étudiants, plus sa tâche liée à l'encadrement et à l'évaluation est lourde. Sans entrer dans les détails techniques liés au calcul de la CI, ce sont les PES⁹, dans ce calcul, qui témoignent de la lourdeur de l'encadrement et de l'évaluation. Or, quand les PES d'un prof dépassent 490, la variable de calcul appliquée au PES est bonifiée et entraîne un bond important de la CI (ce que la direction veut éviter, car cela entraîne des coûts importants). Actuellement, ce sont les profs de français et de philosophie qui sont les plus susceptibles d'obtenir un PES aussi élevé. C'est pourquoi les 4,93 ETC déjà reçus sont présentement attribués à ces disciplines.

La CI par paliers

Afin de préparer l'arrivée de ces nouvelles ressources, la FNEEQ propose des modifications au calcul de la CI en y insérant des paliers de PES. Le facteur multiplicatif pourrait être modifié pour un PES entre 400 et 450, entre 450 et 490 et au-delà de 490. L'impact recherché par cette mesure est une variation plus continue de la CI en fonction des PES d'un professeur ainsi qu'une répartition de ces ressources dans les autres disciplines où la lourdeur liée à l'encadrement et à l'évaluation se fait aussi sentir.

Quels seraient les impacts d'une CI par paliers sur la tâche?

Lors des discussions en regroupement cégep, quelques scénarios ont été évoqués.

Certains collèges pourraient choisir de diminuer le nombre d'étudiants par groupe lorsque des enseignantes ou des enseignants se retrouvent avec un grand nombre de PES. Cependant, dans les

8 La répartition des nouvelles ressources en musique est plus problématique. En effet, comme le comité national (FNEEQ / CPNC) n'est pas encore parvenu à s'entendre, aucune ressource n'a été encore distribuée.

9 PES ou période/élève/semaine. Exemple : un cours de 3 périodes donné à 30 étudiants correspond à 90 PES.

cégeps où l'utilisation des locaux est déjà presque maximale (c'est le cas à Lionel-Groulx), cette solution peut devenir problématique, car prolonger la plage horaire n'est ni souhaitable sur le plan de nos conditions de travail ni applicable puisque les locaux du collège sont déjà très sollicités le soir (notamment pour les cours à la formation continue).

Certains collèges pourraient aussi choisir de maintenir la taille actuelle des groupes et d'opter ainsi pour un débalancement des CI entre les sessions d'automne et d'hiver. La CI par paliers de PES deviendrait très élevée durant la session au cours de laquelle un prof conserverait le même nombre et la même taille de groupes qu'actuellement, ce qui pourrait permettre le retrait d'un groupe et une CI beaucoup plus petite la session suivante. Évidemment, cela dépendrait aussi du nombre de préparations de ce prof pendant les deux sessions d'une année.

La CI par paliers pourrait aussi imposer certaines modifications de nos pratiques, notamment en ce qui concerne le nombre de préparations durant une session ou une année. Mais il faut être conscient que, dans la réalité, il n'est pas toujours possible de réduire le nombre de préparations, surtout dans les départements qui donnent plusieurs cours différents avec peu de groupes pour chacun de ces cours.

Par ailleurs, comme Lionel-Groulx est un cégep en croissance et que le nombre d'inscriptions est loin d'être problématique, la solution qui consiste à garder le même nombre de profs, mais en limitant le nombre d'étudiants, pourrait être à considérer.

Vos représentants au comité des relations de travail (CRT) ont mis le sujet des nombreuses PES à l'ordre du jour de la dernière rencontre afin d'anticiper l'impact de ces nouvelles ressources lors de la prochaine répartition. Les discussions devront donc se poursuivre prochainement, en CRT et en assemblée générale.

STAGE AU COSTA RICA, FÉVRIER 2013

Par Jean Thibault, professeur d'anthropologie, et Pierre Masse, professeur de biologie

Le 6 février dernier, 22 élèves du Collège s'envolaient pour un stage de deux semaines au Costa Rica. Correspondant à deux cours complémentaires (biologie et anthropologie), ce stage vise des objectifs multiples. Pour l'essentiel, il s'agit d'une expérience culturelle et d'une sensibilisation au concept du développement durable. Pendant deux semaines, les participants ont vécu avec des familles costariennes et ont participé à des activités diverses qui les ont amenés à réfléchir à une utilisation responsable des ressources naturelles ainsi qu'au concept de vulnérabilité, étroitement associé au développement durable. Au-delà de l'avantage de la

réduction des coûts du séjour, la vie en famille permet de côtoyer une culture hispanophone et de développer quelques habiletés en matière de communication interculturelle. L'expérience, un peu angoissante au début pour plusieurs, a été des plus enrichissantes pour tous les participants. Après une semaine de vie en famille, les élèves (et les accompagnateurs) n'hésitent pas à parler de "maman et papa d'accueil" tant les familles qui nous reçoivent sont chaleureuses et généreuses.

Pendant la journée, diverses activités et visites sont au programme. Cela va de la visite d'un petit producteur agricole qui a banni, depuis près de 20 ans, tous les produits



chimiques de sa ferme à une visite d'une usine de la coopérative Dos Pinos, première productrice de lait au Costa Rica. Dans ces deux cas, l'objectif est le même : s'interroger sur la durabilité des modes de gestion employés et sur les impacts environnementaux, socio-économiques et éthiques pour les populations environnantes.

Nous avons également visité un barrage hydroélectrique, des plantations de café et d'ananas. À chaque occasion,

nous avons pu nous questionner sur les impacts de ces activités humaines. Par ailleurs, les élèves ont échangé avec divers intervenants sociaux en soins palliatifs et en prévention de violence familiale.

Parmi les points "forts" du stage, notons la visite de la réserve naturelle de "Parque Juan Castro Blanco", dite aussi le Parque del Agua, située tout près de la ville de Quesada. Ce « parque » est dédié à la qualité de vie des habitants de la ville, fournissant une eau de qualité, un parc récréatif et un effet rafraîchissant lors des grandes chaleurs. Actifs sur le terrain, nos élèves ont également fait du travail communautaire en collaborant au nettoyage d'un parc près de Quesada.

Qui plus est, le stage a été ponctué d'activités de type écotouristique. Les activités de rafting et de visites de volcans ont été des plus appréciées par les élèves. Celles-ci ont été l'occasion de réflexions intéressantes sur l'impact du tourisme de masse versus l'écotourisme.

Ces nombreuses activités ont été la source de réflexions des plus riches, et les participants sont revenus grandis de cette expérience. Il reste désormais, pour nos élèves, à compléter les travaux de recherche qu'ils ont commencés sur le terrain. Séparés en plusieurs équipes, les élèves devaient colliger des informations sur un thème particulier. Parmi les thèmes étudiés sur place notons la biodiversité, l'éducation, la forêt tropicale, l'utilisation de

l'eau et la vulnérabilité. De retour au pays, les élèves doivent présenter, par écrit et à l'oral, leur analyse des informations recueillies sur le terrain, en lien avec la réalité québécoise et les relations Nord-Sud.

Enfin, il est important de souligner l'aide que nous avons reçue pour réaliser ce stage. Parmi les contributeurs, notons la Fondation du Collège et le Syndicat des enseignantes et des enseignants. Ces contributions ont permis à plusieurs participants d'alléger le fardeau financier de ce stage. C'est un grand merci que nous disons à ces généreux donateurs. Nous remercions également la direction des études de nous avoir épaulés pendant la préparation de ce stage.

PETIT LEXIQUE POUR UNE ÉCOLE HUMANISTE

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG

PARCE QUE LES MOTS QUE NOUS UTILISONS INFLUENCENT NOTRE FAÇON DE VOIR L'ÉDUCATION... DISONS « direction » au lieu de « administration » !

« administration » :

- a) Il est bien vrai que, dans un collège, on retrouve des administrateurs, mais il y a bien peu de gens que l'on peut interpeller sous ce vocable. En effet, ce ne sont que les membres du conseil d'administration que l'on peut qualifier d'« administrateurs ».
- b) Le *Petit Robert* donne cette définition du mot « administration » : « Action de gérer un bien, un ensemble de biens. Fonction consistant à assurer l'application des lois et la marche des services publics conformément aux directives gouvernementales; ensemble des services et agents chargés de cette fonction. »
- c) Sur le site de l'Office québécois de la langue française, le mot « administration » est surtout lié au domaine de la gestion (en lien avec une entreprise principalement). Une seule occurrence est en lien avec le domaine de l'éducation; voici la définition qu'on en donne : « Ensemble des services assurant la vie matérielle, financière et institutionnelle des écoles selon des règles adoptées par les pouvoirs scolaires. » Ainsi, même si les membres du conseil d'administration sont appelés à adopter les politiques du collège, dont certaines concernent la pédagogie, c'est vraiment un rôle de gestionnaires que les administrateurs remplissent.

« direction » :

- a) Sur le site de l'Officie québécois de la langue française, on ne trouve aucun lien particulier au domaine de l'éducation. Le terme «direction» utilisé pour l'appellation des personnes est défini comme suit : «Ensemble des personnes participant à la direction d'une entreprise ou d'un organisme. Synonymes : cadres». Bon, nous voilà pas bien plus avancés...!
- b) Une chose est claire, au collège, la direction générale chapeaute tous les postes de cadres du collège. Elle délègue des responsabilités à la Direction des études en ce qui concerne les affaires pédagogiques et à la Direction des ressources humaines en ce qui a trait à nos conditions de travail (tout ce qui touche nos contrats de travail). La Direction générale est aussi responsable des liens entre le Collège et la communauté. Donc, pour désigner l'ensemble de nos patrons, c'est bien le mot « direction » qui est approprié et non « administration. »

Enfin, bien que le terme « administration » (et même le terme « direction ») renvoie au domaine de la gestion, il nous apparaît important de replacer le mandat du conseil d'administration dans le cadre d'une institution d'enseignement, dont l'objectif est de transmettre des connaissances, des compétences, une curiosité pour le savoir à une population étudiante, et non de vendre un diplôme à une « clientèle étudiante » (vocabulaire que nous avons d'ailleurs banni de notre vocabulaire dans le *Portevoix* du 15 novembre dernier!). On peut s'inquiéter de voir le milieu de l'enseignement de plus en plus contaminé par le langage administratif. À ce sujet, nous avons ressenti un inconfort certain quand nous avons vu, dans le document «profil de candidat» pour la recherche d'une nouvelle direction générale, le mot «entreprise» pour parler du collège Lionel-Groulx! Heureusement, il semblerait que notre nouveau directeur général, M. Beauchamp, considère la communauté collégiale comme un ensemble d'êtres pensants et non de « clients ». En effet, dans un article¹⁰ paru le 27 février dernier, M. Michel-Louis Beauchamp se montre très ouvert face à la réputation militante du collège Lionel-Groulx, ce qu'il a exprimé en ces mots : « Ça prend des gens mobilisés qui ont des opinions pour faire avancer les choses. »

COMPTE RENDU DU COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL ET QUELQUES RÉFLEXIONS

Par Michel Milot, président du SEECLG et du CRT

La dernière réunion du comité des relations de travail (CRT) s'est tenue le 19 février dernier, deux jours avant le début de la session. En voici quelques faits saillants :

- **Présence du syndicat à l'ACCDP à titre d'observateur :** Le Collège nous a annoncé qu'il était d'accord avec la demande du Syndicat d'être invité à l'ACCDP comme observateur. Ça aura pris une demande en CRT, une réunion avec la direction des études, un vote unanime des coordonnateurs présents à la pré-ACCDP du 22 novembre dernier, une résolution du Conseil syndical et une résolution de l'Assemblée générale du SEECLG.

10 MONDOU, Éric. « Le Collège Lionel-Groulx a trouvé son prochain directeur général », *L'Écho de la Rive-Nord*, 27 février 2013, [En ligne], <http://www.lechodelarivenord.ca/2013/02/27/le-college-lionel-groulx-a-trouve-son-prochain-directeur-general> (Page consultée le 28 février 2013).

- **Vacances** : Les dates de nos vacances estivales sont maintenant officielles : elles débuteront le 14 juin au soir et se termineront le 16 août au matin. Nous recevrons nos horaires pendant nos vacances, au plus tard le 14 août. Les cours, quant à eux, débuteront le 21 août.
- **Évaluation administrative** : Le processus d'évaluation administrative des nouveaux professeurs nous apparaît problématique, et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, nous remettons en question l'empressement avec lequel les évaluations sont effectuées. La partie patronale nous dit que c'est dans le but de créer, le plus rapidement possible, un lien entre le nouveau professeur et son adjoint désigné à la direction des études. Puisqu'il serait possible de créer ce lien de bien d'autres façons, nous nous demandons plutôt si cet empressement ne trahit pas une intention tout autre, celle de retirer la priorité des professeurs dont l'adaptation est plus difficile ou qui auraient échappé à la vigilance des comités de sélection. Il est intéressant de spécifier que l'exercice de l'évaluation administrative à Lionel-Groulx est un privilège de gérance (droit de gérance) de la direction des études. En effet, la seule évaluation qui existe dans notre convention collective est **formative**, et ses objectifs sont fort différents (voir Annexe VIII-3). À ce sujet, lors d'une rencontre intersyndicale (avec les syndicats du soutien et des professionnels), nous avons abordé la problématique des cadres qui s'arrogent le travail de nos conseillers pédagogiques. En effet, en plaçant l'évaluation administrative aussi tôt après l'arrivée des professeurs, il devient presque impossible pour eux de faire une évaluation formative, avec leur conseiller pédagogique. Pourtant, ces conseillers ne seraient-ils pas mieux habilités à faire un suivi pédagogique auprès des nouveaux enseignants? D'autre part, nous pensons que le nombre d'évaluations cette année aurait pu être bien moindre (plus de 65 profs ont subi ou subiront une évaluation cette année!). Nous avons réussi à limiter un peu leur nombre à l'automne dernier. En effet, nous avons obtenu que les professeurs engagés à la reprise puissent être évalués à l'hiver au lieu de l'automne, une fois qu'ils auraient vécu une session plus normale que celle de la reprise de l'hiver 2012. De plus, nous avons réussi à nous assurer que les professeurs évalués soient avertis plus rapidement, avant le début de la session. Par ailleurs, nous notons des problèmes liés à la compilation des questionnaires d'évaluation. Par exemple, il nous apparaît plus logique et constructif que les commentaires des étudiants soient discriminés par groupe, mais ce n'est pas le cas. Il est plus que temps de réunir le comité de suivi de l'évaluation administrative, comité qui ne s'est pas rencontré depuis plusieurs années. Nous avons donc renouvelé cette demande auprès de la direction des ressources humaines.
- **Nouveau calendrier scolaire session hiver 2013** : Un projet d'entente sur le nouveau calendrier scolaire a été déposé. Dans les jours qui ont suivi, nous avons procédé aux derniers ajustements afin que l'entente soit représentative de la volonté de l'Assemblée générale.
- **Reprise des cours interrompus par la panne du 28 janvier 2013** : L'entente sur la reprise des cours/examens à la suite de la panne électrique du 28 janvier dernier a aussi été déposée. Il est à noter que les professeurs qui ont été pris au dépourvu par le « blackout » du 28 ont pu reprendre les périodes perdues. Ces périodes ont été payées à taux horaire à même les coûts de convention (et non pas sur la masse salariale).
- **Suppléance** : Nous avons ouvert une discussion avec la partie patronale sur les coûts engendrés par la suppléance. Comme nous vous en faisons part dans un article du *Portevoy* du 14 décembre dernier, nous sommes préoccupés par le fait que les ETC réservés pour la suppléance et pour d'autres charges d'enseignement imputées à la masse, qui totalisent 5 ETC pris à même le volet 1,

puissent dégager des surplus monétaires importants, surplus qui peuvent ensuite être transférés vers d'autres postes budgétaires au gré des décisions administratives. Nous avons exposé notre vision de la chose et avons proposé certaines pistes qui nous apparaissent moins coûteuses et plus avantageuses pour les profs ET les étudiants. De plus, nous avons demandé le détail complet de l'utilisation de ces ressources, prof par prof et discipline par discipline. Ces informations nous apparaissent essentielles pour que nous puissions nous « faire une tête » sur l'utilisation d'une part importante du volet 1. C'est un dossier à suivre.



CONDOLÉANCES

Nous avons une pensée de réconfort pour Simon Roy, professeur au département de français, dont la mère (Mme Danielle Dufort) est décédée récemment. Nous offrons nos sympathies à la famille et aux amis dans le deuil.

PRÉPARER SA RETRAITE AVEC FONDATION, C'EST DONNER UN SENS À SON ARGENT !

Par Patrick Lebonnois, responsable aux dossiers syndicaux



Un membre de votre exécutif est maintenant responsable *Fondaction*! En effet, je suis présentement habilité à vous donner toute l'information nécessaire sur le *Fondaction CSN* de même qu'à faire adhérer les personnes intéressées. Il est important de noter qu'un responsable *Fondaction* ne reçoit aucune commission ou rémunération lors de l'adhésion d'un membre au *Fondaction*; celui-ci n'a absolument pas de quota à respecter non plus.

La mission d'un responsable *Fondaction* est principalement de sensibiliser les membres à l'importance de la préparation financière de leur retraite et d'offrir un produit financier intéressant qui «(...) favorise le maintien et la création d'emplois, ainsi que la participation des travailleuses et des travailleurs québécois à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail dans un environnement correspondant aux objectifs de développement durable.»¹¹

Le REER de *Fondaction* bénéficie d'un crédit d'impôt supplémentaire de 40 %. Vous pouvez donc profiter d'économies totales pouvant atteindre 88 %. Également, avec la retenue sur le salaire, il est possible de profiter immédiatement de ce crédit d'impôt supplémentaire. Ainsi, le coût net par paie d'un investissement annuel en REER de 5 000 \$ est de 41,60 \$. En effet, grâce aux avantages fiscaux prévus pour les REER et avec le crédit d'impôt de 40 % du *Fondaction*, l'économie d'impôts par paie est de 150,71 \$ (192,31 \$ - 150,71 \$ = déboursé net par paie de 41,60 \$). Il s'agit donc d'une façon très avantageuse d'épargner pour la retraite ou de rembourser un RAP.

De plus amples informations vous seront communiquées lors de la prochaine assemblée générale (le 13 mars). Au plaisir de répondre à vos questions!

11 FONDATION, [En ligne], <http://www.fondaction.com/?cat=23> (Page consultée le 26 février 2013).

CAPSULE CONVENTION

Par Chantal Pilon, secrétaire générale du SEECLG

Avez-vous dit « disponibilité » ?

Bien sûr, la tâche d'un prof ne se résume pas à la prestation de cours. Il faut préparer les cours, corriger, se tenir à jour. Il faut aussi assurer une certaine présence au collège pour répondre aux élèves, pour nous concerter avec les collègues et pour accomplir certaines tâches essentielles à la vie départementale...

Notre contrat de travail

L'article 8-3.01 de notre convention collective prévoit :

- qu'un prof assumant une pleine charge (100 %) doit être disponible pour le Collège 32 ½ heures par semaine;
- qu'un prof assumant une charge partielle doit être disponible pour le Collège au prorata de sa charge;
- qu'un prof mis en disponibilité doit être disponible pour le Collège en fonction du salaire reçu (60 % ou 80 %);
- que la disponibilité est normalement établie à 6 ½ heures par jour.

Les dispositions qui précèdent sont nationales et ne peuvent être modifiées que lors de négociations entre la FNEEQ et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC).

Les dispositions 8-3.02 à 8-3.07, quant à elles, sont soumises à l'article 59 de la loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic et peuvent faire l'objet d'ententes locales entre le Syndicat et le Collège lorsque des circonstances particulières le requièrent. L'heure et demie pour les repas est un exemple. Cependant, à la suite de chacune des négociations de la convention collective, la FNEEQ et la Fédération des cégeps s'entendent pour que tous les Syndicats signent les mêmes dispositions. Ces dispositions prévoient :

- que la disponibilité est effectuée du lundi au vendredi (pour une charge à 100 %);
- que cette disponibilité peut être établie entre 8 h et 23 h, mais qu'elle doit s'effectuer à l'intérieur d'une période de 10 heures;
- qu'un prof doit bénéficier de 1½ heure pour les repas et de 14 heures entre la fin d'une journée et le début de la journée subséquente;
- que la disponibilité peut excéder 6½ heures par jour à condition qu'on reconnaisse une période de non-disponibilité à un autre moment de la semaine¹²;

12 Si nous sommes appelés à reprendre des journées d'encadrement et de soutien le soir, il est probable que plusieurs profs auront été disponibles plus de 6½ heures dans une même journée. Il serait donc alors légitime de réclamer une période de non-disponibilité équivalente à un autre moment de la semaine, mais ce ne sera pas nécessaire de le faire formellement.

- que la disponibilité peut également être établie en dehors du cadre horaire normal lorsque le lieu de stage l'exige;
- qu'un prof doit disposer d'un délai raisonnable pour se déplacer entre différents pavillons et que le Collège assume les frais de déplacement le cas échéant;
- que, dans la mesure du possible, le Collège essaie d'offrir un horaire qui facilite la conciliation travail-famille;
- qu'un prof remplit normalement sa tâche dans les locaux du collège.

« Être disponible » ne veut pas toujours dire « être présent » au collège. Toutefois, si un prof assume une pleine tâche, il doit se présenter au collège lorsque ses responsabilités l'exigent, et ce, même s'il n'a pas de cours prévus à l'horaire. Il est donc inapproprié de parler de journée de « relâche » lorsque l'horaire est établi sur 4 jours.

Intersession

Il faut aussi savoir que nous ne sommes pas « en congé » pendant l'intersession¹³. Nous demeurons disponibles pour le Collège, sauf les jours fériés qui seront dorénavant bien identifiés par la direction (normalement les 25 décembre et 1^{er} janvier).

Est-ce que cela veut dire que nous sommes « de garde » comme des pompiers? Que nous devons rester collés à notre téléphone? Bien sûr que non! Mais cela veut dire que le Collège doit être en mesure de nous joindre en prenant des mesures « raisonnables » et qu'il peut nous convoquer en nous donnant un avis « raisonnable ».

Nous sommes donc responsables de vérifier les messages enregistrés par notre répondeur téléphonique et de consulter nos messages ColNet de temps à autre.

Report de disponibilité

Pendant l'intersession, si nous prévoyons faire un voyage, la procédure de « report de disponibilité » s'impose donc. On peut se procurer le formulaire au Service de soutien aux programmes (L-112). Il faudra alors déterminer une période équivalant à celle de notre absence, et notre disponibilité y sera reportée (normalement au début des vacances estivales). Il faudra également nommer un « répondant » qui sera responsable de prendre des décisions en notre nom concernant, par exemple, la répartition des tâches ou les révisions de notes.

Disponibilité et double emploi

La question du double emploi fait inévitablement surface quand on parle de disponibilité... Cette question, en soi, pourrait faire l'objet d'un autre article. Pour le moment, il suffit de dire que, si vous avez des activités professionnelles autres que celles que vous assumez au collège, ces activités doivent se dérouler en dehors des périodes de disponibilité et que, pour un prof à temps plein dont la tâche s'effectue dans la plage-horaire de 8 h à 18 h, il s'agit alors des soirs et des fins de semaine.

13 Cette année, la session d'automne 2012 chevauchait la période des fêtes, et plusieurs journées ont été qualifiées de « congés » comme s'il s'agissait de samedis ou de dimanches; la situation était exceptionnelle!

CONGRÈS TRIENNAL DU CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

Par Sylvain Pinard, responsable aux dossiers syndicaux



Dans quelques semaines, plus précisément du 30 avril au 3 mai prochains, aura lieu le 28^e congrès du CCL à l'Hôtel Le Chanteclerc de Sainte-Adèle sous le thème «Tournés vers l'avenir». Alternant avec le congrès national de la CSN (l'an prochain) et celui de la FNEEQ (l'an passé), ce congrès régional s'appliquera à dresser un bilan du dernier exercice triennal et à définir les orientations des prochains trois ans. De plus, tous les postes de présidence et des quatre vice-présidences seront soumis aux élections, et ça promet : en plus de devoir pallier le départ de Johanne Racette (qui occupe le poste de 3^e vice-présidence), nous devons décider si Alexandre Fecteau, qui tentera de déloger l'actuelle présidente Louise Jetté, mérite notre confiance.

Notre syndicat est en droit d'envoyer cinq délégués officiels au congrès; l'invitation est donc lancée à vous tous! Il s'agira alors d'assister au congrès pour en savoir plus, pour vous prononcer sur l'engagement syndical de la CSN dans les Laurentides et, si vous vous sentez l'âme encore plus militante, pour adhérer à un des comités.

En attendant, vous pouvez consulter le site du CCL pour prendre connaissance des récentes réalisations des comités et savoir quels sont les sujets chauds. Pour n'en nommer que quelques-uns, il y a l'opposition à la réforme de l'assurance-emploi, la possible constitution d'un conseil syndical, la promotion de Pro-consigne et la construction d'un nouveau bâtiment pour mieux répondre aux grandissants besoins du Conseil central.

NOUVEAUTÉS SYNDICALES SUR LA TOILE

À voir sur le site Web du syndicat (<http://see.clg.qc.ca>) :

- Un onglet « calendrier des instances »
- Dans l'onglet sur le Sommet sur l'enseignement supérieur, toutes les discussions peuvent être visionnées en lignes à l'adresse suivante : <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/le-sommet/>
- Un lien vers le reportage « Le "printemps érable", un an plus tard » de Dorothee Giroux enregistré au collège Lionel-Groulx et diffusé à l'émission *Dimanche magazine* à la Première chaîne de Radio-Canada le 10 février dernier : http://www.radio-canada.ca/emissions/dimanche_magazine/2012-2013/chronique.asp?idChronique=273202
- Un lien vers un reportage sur *Pro-Consigne Québec* dans le cadre de l'émission *L'épicerie* (Radio-Canada) du 20 février 2013 : http://www.radio-canada.ca/emissions/l_epicerie/2012-2013/Reportage.asp?idDoc=275194



Si vous avez des questions, des commentaires ou des textes que vous aimeriez publier dans le *Portevoix*, il vous est possible d'envoyer un courriel ou de téléphoner à Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et responsable à l'information.

 ipontbriandseeclg@gmail.com

 450 971-7882, poste 2777



Nous sommes sur Facebook ! Recherchez l'utilisateur Syndicat SEECLG et devenez ami avec lui!